



Journal d'information de l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne



Numéro 30 - Décembre 2016

USEDA INFO



Martigny Courpierre

SOMMAIRE

Édito	P. 3	Les techniciens	P. 14-15
Budget primitif.	P. 4-7	Projet DIRVE 02	P. 16
Interview	P. 8	Libre propos	P. 17
Réseau de chaleur	P. 9	Newsletter	P. 18
Raccordement au Raiso.	P. 10-11	Délibérations	P. 19-22
Panorama.	P. 12-13	Organigramme USED A	P. 23



Nos réunions bi-annuelles de secteurs sont actuellement en cours et nous constatons une participation plus importante en cette saison.

L'information que nous vous apportons bien que très technique, relatif au développement de la fibre optique, montre que ce n'est plus un projet d'avenir, mais une réalité sur le terrain.

Fin 2016, la quasi-totalité des EPCI (Communauté de Communes) aura rejoint l'USED A pour le financement du Très Haut Débit dans nos communes.

La création du réseau USED A, «RAISO» est maintenant bien avancée et conforme au programme annoncé ; la région de Chauny, Tergnier est prête à être proposée aux fournisseurs d'accès ; En cette fin d'année 2016, l'agglomération Soissonnaise sera atteinte.

Une grande concertation est nécessaire pour coordonner ces différents travaux. On peut se réjouir de l'efficacité produite par le suivi régulier des différents chantiers, en collaboration avec notre délégataire Aisne THD.

L'installation des bornes de recharges des véhicules électriques s'intensifie. Nous constatons que les progrès en matière d'autonomie des véhicules incitent les élus à répondre à une demande croissante de déploiement du véhicule propre grâce à une aide conséquente de l'ADEME.

Enfin, malgré les baisses de dotations, de nombreux projets de travaux d'enfouissement sont programmés pour 2017 ; Une perspective heureuse pour nos entreprises.

En cette fin d'année 2016, Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2017 où se concrétiseront tous vos espoirs.

Le Président
Daniel DUMONT

Budgets Primitifs 2017

Les budgets primitifs (budget principal et budget annexe communications électroniques) qui vous sont présentés tiennent compte de l'évolution prévisible des ressources de l'USEDA. Ils ont été votés lors de la réunion du comité syndical le 30 novembre 2016.

Budget principal

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2017 en comparaison du budget 2016 se présente comme suit :

	2017	2016	%
Fonctionnement	13 501 000 €	13 540 500 €	- 0.20
Investissement	27 125 660 €	29 399 606 €	- 7.70

Section de Fonctionnement

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élève à **13 501 000 €** et se répartissent comme suit :

Charges à caractère général : 4 068 970 € en diminution de **50 100 €** par rapport à 2016 soit une baisse de 1,22 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2016.

Les postes en augmentation sont les suivants :

Achat Energie + **50 000 €**

Maintenance informatique (augmentation du parc des ordinateurs) + **5 000 €**

Indemnité au comptable + **500 €**

Les postes en diminution sont les suivants :

Maintenance en éclairage public – **73 000 €** (allongement de la durée des lampes sodium)

Locations mobilières – **14 000 €**

Assurance multirisques – **5 000 €**

Documentation générale et technique – **3 000 €**

Formation – **3 500 €**

Honoraires – **5 000 €**

Déplacements – **2 000 €**

Charges de personnel et frais assimilés 1 036 100 € en augmentation de **19 000 €** par rapport à 2016 soit 1,80 %.

Les postes en augmentation sont :

Salaires + **15 000 €** en raison du glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques.

Charges de gestion courante 160 500 € en augmentation de **1 000 €** par rapport au budget 2016 soit 0,62 %.

Les postes en augmentation sont :

Indemnité du président et des vice-présidents + **1 000 €**

Les charges exceptionnelles ne varient pas.

Les charges financières baissent de **95 000 €** soit 32,2 % par rapport à 2016 en raison de la baisse des taux d'intérêts.

Les dépenses réelles s'élèvent à **5 636 000 €** en baisse de 2,33 % par rapport à 2016.

Le virement à la section d'investissement atteint **7 595 000 €** en baisse de **280 280 €** soit 3,55 % par rapport à 2016.

La dotation aux amortissements augmente de **20 000 €** par rapport à celle de 2016 et atteint **270 000 €**

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **13 501 000 €** et se répartissent comme suit :

Les revenus de gestion courante (vente tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élèvent à **51 000 €** en baisse de **1 900 €** par rapport à 2016.

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'énergie s'élève à **6 800 000 €** en baisse de **50 000 €** par rapport à 2016 (- 0,73 %).

Le montant de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit à **3 250 000 €** en baisse de **175 000 €** par rapport à 2016 (- 5,10 %) surtout en raison de la baisse de la PCT.

Le montant de la contribution des communes (maintenance et achat d'énergie) atteint **3 250 000 €** c'est quasiment le même montant qu'en 2016, baisse de **20 000 €** soit 0,61 %.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

- Le remboursement en capital des emprunts à **1 560 000 €** en augmentation de **160 000 €** par rapport à 2016.

- Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette réparti en douze prêts s'élèvera à **14 089 248 €** (portée à **35 153 881 €** avec le prêt à la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de mobilisation au 31/12/2016, **5 500 000 €** auront été mobilisés) ce qui représente 18 mois de recettes de fonctionnement (hors achat énergie).

La répartition de l'encours au 31/12/2016 sera la suivante :

- Prêt en cours

933 336 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de **285 000 €** si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023.

187 500 € au taux fixe de 3,57 % (échéance du prêt 15/02/2019).

231 884 € au taux fixe de 4,18 % (échéance du prêt 15/02/2020).

1 250 000 € au taux fixe de 3,15 % (échéance du prêt 15/03/2021).

933 336 € au taux fixe de 1,28 % (échéance du prêt 15/03/2023).

888 892 € au taux fixe de 0,79 % (échéance du prêt 15/03/2018).

269 300 € au taux fixe de 0,78 % (échéance du prêt 15/03/2017).

1 170 000 € au taux fixe de 1,66 % (échéance du prêt 15/02/2025).

225 000 € au taux fixe de 1,66 % (échéance du prêt 15/02/2025).

- Un prêt en cours de mobilisation en 2016

Prêt Caisse de Dépôts et Consignation montant **21 058 000 €** au taux variable livret A + 1% au 31/12/2016, **5 500 000 €** ont été mobilisés. Le prêt a une durée de 25 ans avec une période de mobilisation maximale de cinq.

Durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %, soit le 28/10/2015 : - 0,067 % + 1,00 %, soit 0,933 %. A ce jour elle n'a pas été mobilisée .

- Deux nouveaux prêts ont été contractés en 2016

Prêt communications électroniques : **8 000 000 €** durée 20 ans taux fixe 1,54 %.

Une ligne de trésorerie de **3 000 000 €** durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %, soit le 04/10/2016 : - 0,301 % + 1,00 %. A ce jour elle n'a pas été mobilisée.

- Trois prêts ont été remboursés

Une ligne de trésorerie de **3 000 000 €** durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %, soit le 04/10/2016 : - 0,301 % + 1,00 %.

Prêt relai subvention région **6 700 000 €** durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %, soit le 05/08/2016 : - 0,301 % + 1,00 %.

Prêt relai TVA chaufferie SISONNE **340 000 €** durée 24 mois taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,00 %, soit le 05/08/2016 : - 0,298 % + 1,00 %.

Remboursement emprunt aux communes **18 000 €** (montant identique à la dotation 2016) pour la prise en compte de prêt contracté par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.

- Pour les travaux d'investissement

Enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de télécommunication programme 2017 la dotation s'élève à **4 195 000 €** dotation identique à celle de 2016.

Extension de réseaux électriques en 2017 la dotation s'élève à **2 600 000 €** en baisse de **100 000 €** par rapport à 2016.

Rénovation et extension de l'éclairage public la dotation 2017 s'élève à **1 700 000 €** identique à la dotation de 2016.

Il n'y a plus de dotation au renouvellement des ballons fluorescents.

Le montant des enfouissements et des renforcements des réseaux électriques s'établit à **13 204 000 €** en diminution de 8,02 % par rapport à 2016.

La poursuite du déploiement du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques pour **800 000 €**

Recettes d'investissement

La dotation ERDF au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à **336 000 €** stable par rapport à l'année 2016.

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACÉ) et du Conseil départemental de l'Aisne s'élèvent en 2017 à **4 073 000 €**.

Les dotations des communes en 2017 atteignent le montant de **6 632 000 €** en baisse de 9,15 % par rapport à celle de 2016.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2017 qui s'élèvent donc en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	13 501 000 €
Investissement	27 125 660 €

Budget annexe communications électroniques

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Section de Fonctionnement

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2017 à **1 369 000 €** comprennent :

- 1 - **30 500 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.
- 2 - les charges de personnel s'élèvent à **271 350 €**.

3 - les dotations aux amortissements des biens s'élèvent à **600 000 €** et se répartissent comme suit :

- biens mis à disposition par le Conseil départemental : **113 516 €**
- biens USED A : **486 484 €**

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USED A s'élèvent à **1 369 000 €** et se répartissent comme suit :

- 1 - Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **150 000 €** correspondant à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux et la location des NRA-ZO (Nœud de Raccordement Abonné en Zone d'Ombre).

2 - Les participations des communes qui s'élèvent à **749 000 €**.

Les reprises des subventions qui s'élèvent à **420 000 €** se répartissent comme suit :

- Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **83 077 €**.
- Sur les biens USED A : **336 922 €**.

3 - Les redevances délégataire sont estimées **30 000 €**.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les charges d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2017 à **51 317 000 €** comprennent :

- 1 - les travaux FTTH qui s'élèvent à **39 000 000 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- 2 - les travaux de montée en débit qui s'élèvent à **6 650 000 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- 3 - le compte 2042 d'un montant de **4 025 000 €** regroupe les subventions aux personnes

de droit privé ; Il comprend les subventions pour la mise en place des kits de satellites pour un montant de **25 000 €** et les subventions pour Aisne THD pour un montant de **4 000 000 €**.

4 - le compte 139 subventions d'investissement transféré au compte de résultats d'un montant de **420 000 €** vient en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement.

5 - **322 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'USEDA, qui s'élèvent pour 2017 à **51 317 000 €**, comprennent :

- 1 - Les subventions d'équipement d'un montant de **25 000 000 €** comprennent : la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **16 000 000 €**, du département de l'Aisne pour un montant de **4 000 000 €** et de l'europe pour **5 000 000 €**.
- 2 - Les participations des communes adhérentes pour un montant de **2 417 000 €**.
- 3 - Un emprunt pour un montant de **23 300 000 €** pour équilibrer le budget.
- 4 - Les opérations d'ordre s'élèvent à **600 000 €** et concernent exclusivement la dotation aux amortissements.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2017 qui s'élèvent donc en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	1 369 000 €
Investissement	51 317 000 €

Budget annexe chaufferies

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Il est très succinct. Il ne comprend que du fonctionnement.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement qui s'élèvent pour 2017 à **203 000 €** comprennent :

- 1 - le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL, de SISONNE et de TUPIGNY. Les dépenses s'élèvent **163 000 €**
- 2 - le paiement des consommations d'eau, de l'électricité des trois chaufferies pour un montant de **40 000 €**

Recettes de fonctionnement

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur. Elles s'élèvent à **203 000 €**

Interview

Elie BOUTROY, vice-président de l'USEDA et maire de la commune de Marcy, est l'heureux propriétaire d'une voiture électrique.

1) Pourquoi avoir choisi de rouler en voiture électrique ?

Premièrement, pour le respect de l'environnement. Deuxièmement, c'était pour pouvoir changer ma vieille voiture diesel qui avait plus de 10 ans, ce qui m'a permis d'avoir un bonus de 10 000 €, sous condition bien sûr d'acheter un véhicule électrique.

J'ai aussi choisi de rouler en électrique pour essayer un nouveau mode de transport, afin de faciliter mes déplacements et d'aller à mes réunions dans un rayon de 50 km, sachant que j'ai une autonomie de 120 km !

2) Quelle VE (voiture électrique) possédez-vous ?

J'ai une Renault ZOÉ, première génération. Elle était moins chère que les autres voitures électriques à la location.

3) Quelle utilisation faites-vous de votre véhicule ?

En tant qu' élu, je m'en sers pour aller aux réunions, mais aussi au quotidien pour effectuer de petits parcours.

4) Quels bénéfices retirez-vous de l'utilisation régulière de votre VE ?

Le coût économique très intéressant par rapport aux voitures thermiques, mais aussi une facilité de conduite qui est agréable, grâce à la boîte automatique et un bruit quasi inexistant.

De plus, la voiture à tous les équipements nécessaires à ce type de véhicules, avec un ordinateur de bord qui indique les emplacements des bornes de recharge, au niveau national.

5) Quel peut-être l'inconvénient majeur ?

En fait, il faut être très prudent sur le trajet car il n'y a pas des bornes partout pour le moment.

Par exemple, je ne peux pas aller à Villers-Cotterêts voir mes beaux-parents avec ma voiture électrique, étant donné



qu'il n'y a pas actuellement de bornes de recharge d'installées.

Mais ce problème est en cours de résolution grâce à l'USEDA qui est en train d'installer un réseau de bornes de recharge dans tout le département de l'Aisne.

6) L'USEDA déploie un réseau de bornes de recharge dans le département de l'Aisne. Selon vous, est-ce que cela permettrait d'aider les personnes à acheter une voiture électrique ?

Le réseau de bornes de recharge que l'USEDA est en train d'installer dans le département, va faciliter les déplacements à longue distance. Ces bornes, dotées de charges «rapides», sont plus efficaces que celles posées sur les parkings des centres commerciaux. En effet, elles permettent de recharger son véhicule en 1 heure au lieu de 8 heures.

7) Que diriez-vous à quelqu'un qui hésite encore à acheter une VE ?

Avoir une voiture électrique c'est respecter l'environnement, mais c'est aussi une réduction des frais d'entretien et une très grande maniabilité.

Par ailleurs, on n'achète pas de voiture électrique on la « loue », donc on ne prend pas de risque car la durée de la location ne dépasse pas 3 ans. En plus, la batterie est garantie pendant la durée de location et si elle perd 30 % de sa capacité, le constructeur automobile s'engage à vous la remplacer.

8) Et pour le mot de la fin ?

Aujourd'hui ma voiture électrique m'est indispensable.

Construction d'un réseau de chaleur à SISSONNE



Dans un souci constant de préservation des ressources fossiles et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'USEDA assure la maîtrise d'ouvrage publique de chaufferies bois pour la production de chaleur. Ainsi, une commune ou un groupement de communes n'a pas à investir sur ses fonds propres ce qui est un atout pour les collectivités rurales notamment.

L'objectif est de favoriser le déploiement du réseau de chaleur lorsque les projets sont cohérents techniquement et économiquement et de permettre l'émergence de projets sur le territoire axonais.

Dans le cadre de la construction du nouveau collège Froëlicher de Sissonne, le département de l'Aisne, désireux de s'engager dans une démarche de développement, a demandé à l'USEDA de mettre en place un réseau de chaleur.

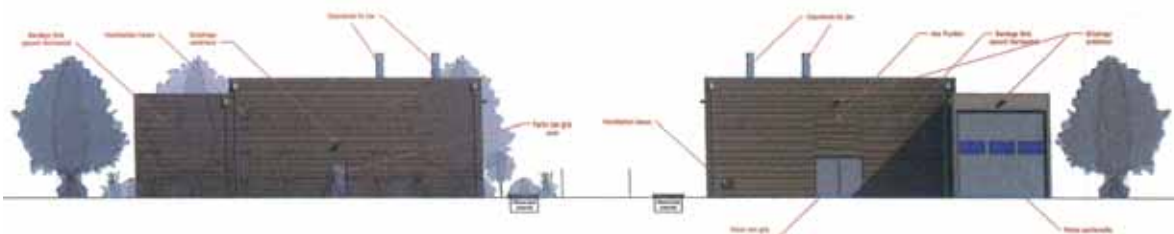
Le projet consiste donc à créer une chaufferie bois centralisée et de raccorder par le biais de canalisations ce nouveau bâtiment, les logements de fonction de l'ancien collège, la piscine, la salle polyvalente et une école primaire. La puissance totale sera de 1 257 kW et le taux de couverture énergétique par le bois sera de 87 % et pour le fioul de 13 %.

L'USEDA est donc devenu maître d'ouvrage de l'opération et portera par la suite l'investissement et l'exploitation de la chaufferie. Les travaux ont déjà débuté cette année par la pose du réseau de chaleur, en souterrain, de 770 mètres. La construction de la chaufferie bois commencera début 2017 et sera mis en service courant du 1^{er} semestre.

Un bardage en bois recouvrira cette chaufferie afin d'être en harmonie avec le nouveau collège.

Ce projet est pris en charge à hauteur de 61 % par des subventions publiques provenant de la FREME (ADEME et la région) et 39 % par l'USEDA. Le coût total de ce projet est de 1 640 000 €.

Un projet similaire va être mis en place dans la commune de Tupigny en 2017. Ce réseau de chaleur desservira des bâtiments communaux (école et mairie), une MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) et un particulier.



Le raccordement au RAISO

Les travaux pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sont en cours dans le département de l'Aisne, depuis le début de cette année. Fin 2016, le RAISO comprendra 20 200 prises raccordables, 6 Nœuds de Raccordement Optique et 130 km de liaison inter NRO.

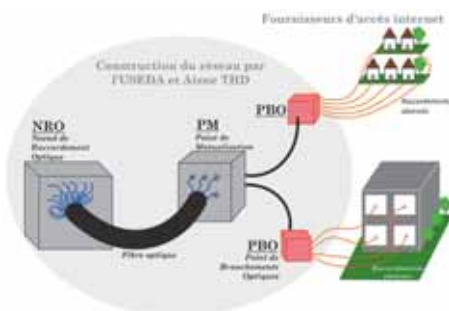
Les travaux se sont terminés récemment dans 4 communes (Chauny, Tergnier, Viry Noureuil et La Fère) où la fibre optique a été déployée, ainsi les particuliers et les professionnels vont pouvoir, prochainement, souscrire un abonnement fibre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet.

Le raccordement sera pris en charge par l'USEDA, et la Prise Terminale Optique (où viendra se brancher la « box Internet ») sera installée au niveau de votre prise téléphonique.

Pourquoi se raccorder ?

Les usages d'Internet évoluent rapidement et les débits nécessaires sont de plus en plus importants. Même un bon niveau ADSL actuel sera, dans un futur proche, insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV HD, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télémedecine, le télétravail... Seule la fibre optique avec ses capacités illimitées saura s'adapter et répondre aux besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.

Les étapes du déploiement de la fibre optique



Etape 1 : Déploiement de la fibre

Dans un premier temps, des études et des travaux dits de «transport» et de «desserte» seront réalisés. Il s'agit de créer un réseau de fibre optique jusqu'au plus près des habitations, au départ d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) jusqu'au Point de Mutualisation (PM). Puis du PM jusqu'à un Point de Branchement Optique (PBO) desservant 5 à 6 abonnés.

Etape 2 : Le raccordement

Dans un second temps, une fois ces travaux réalisés, tous les logements seront «raccordables» et les particuliers et les entreprises qui le souhaitent, pourront faire une demande de raccordement.

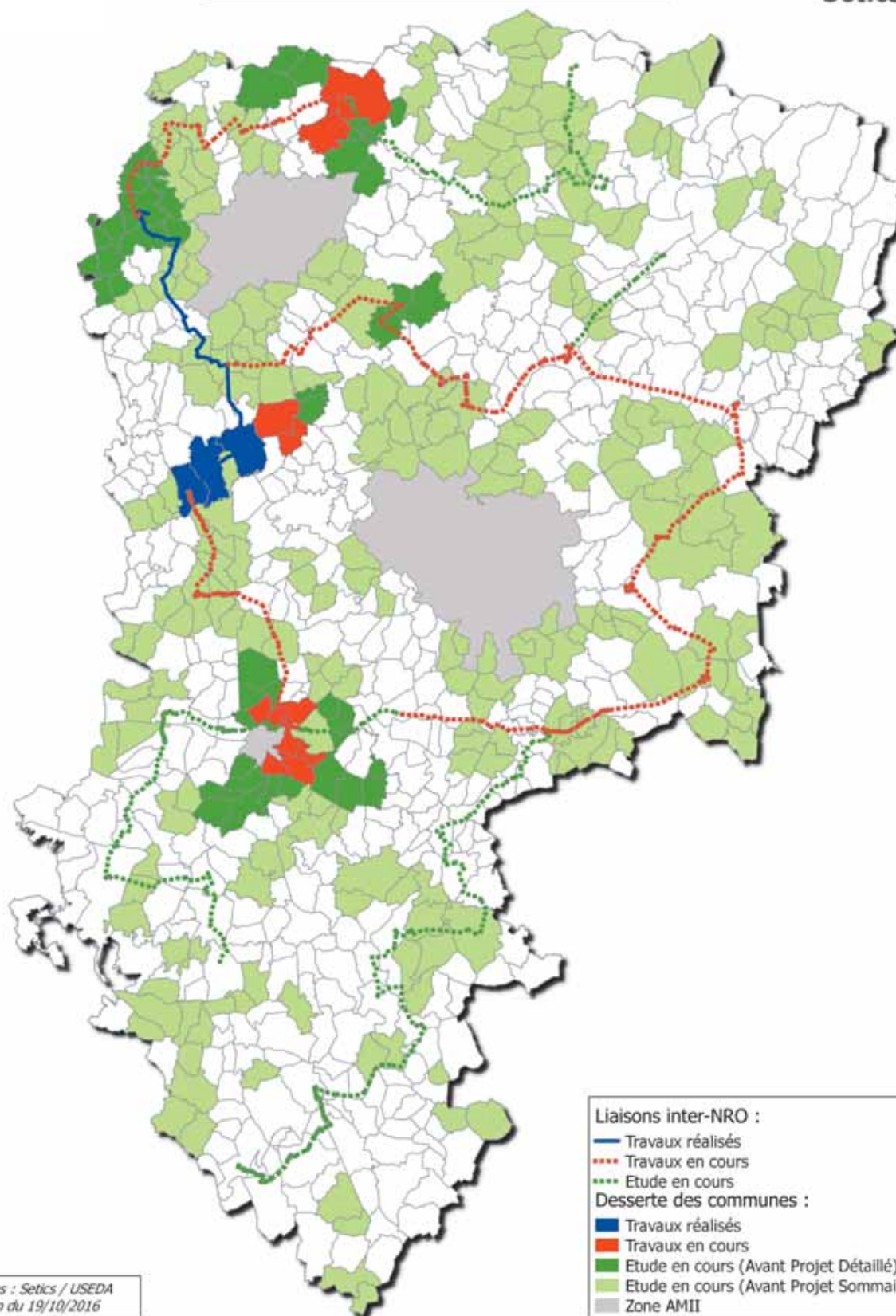
Le raccordement au réseau s'effectue soit en aérien soit en souterrain, en utilisant les réseaux existants.

Les habitants pourront s'abonner à la fibre auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix, proposant des services sur le réseau. La fibre optique sera alors installée, en tirant un câble (de 5 mm de diamètre environ) jusqu'à une prise terminale optique qui sera implantée à l'intérieur du domicile, à proximité de la prise téléphonique.

Dans le cas d'un bâtiment collectif (immeuble comprenant plus de quatre logements), le raccordement d'un appartement en fibre optique, entre le palier et l'intérieur du logement, s'effectue selon les modalités prévues par la convention signée entre la copropriété et l'opérateur d'immeuble.



Etat d'avancement des études et travaux



Sources : Setics / USED
Version du 19/10/2016

Billy-sur-Aisne

Les travaux d'enfouissement des réseaux des rues du Château, de l'Orque et du Presbytère ont été réalisés par l'entreprise DEMOUELLE.

Ils ont concerné la dissimulation des réseaux électriques à hauteur de 270 000 €, ainsi que les réseaux d'éclairage public et téléphonique pour près de 135 000 €.



Avant



Après

Holnon

L'entreprise SANTERNE a réalisé le renforcement des réseaux électriques rue Henri Defrance. Ces travaux ont contribué à l'amélioration esthétique du paysage.

55 000 € ont été consacrés à l'effacement des réseaux électriques et 30 000 € ont été affecté à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.



Avant



Après

Goudelancourt-les-Berrieux

A Goudelancourt les Berrieux, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont été réalisés rue Maréchal Leclerc de Hautecloque, par l'entreprise DRTP.

Le montant des travaux s'élève à 133 000 € pour les réseaux électriques et 85 000 € pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



Avant



Après

Crécy-sur-Serre

Dans le cadre de l'aménagement de la rue d'Elva, l'entreprise GEPELEC a effectué les travaux d'effacement des réseaux aériens. Ces travaux de dissimulation se sont élevés à 183 000 € et ceux des réseaux d'éclairage public et de télécommunication ressortent à 67 000 €.



Avant



Après

Chierry

Les travaux de dissimulation des réseaux électriques, en coordination avec l'enfouissement des réseaux, rue de la Trompette et ruelle des Triboulets ont été réalisés par l'entreprise GTIE.

Le montant des travaux s'élève à 234 000 € pour l'enfouissement du réseau basse tension et 88 000 € pour les réseaux téléphoniques et l'éclairage public.



Avant



Après

Cuffies

Des travaux d'enfouissement et d'éradication des ballons fluorescents ont eu lieu rue des Cerceaux, par l'entreprise DRTP.

Le montant des travaux de dissimulation du réseau électrique s'élève à 158 000 € et ceux des réseaux d'éclairage public et télécommunications ressortent à 112 000 €.



Avant



Après

Électricité et éclairage public



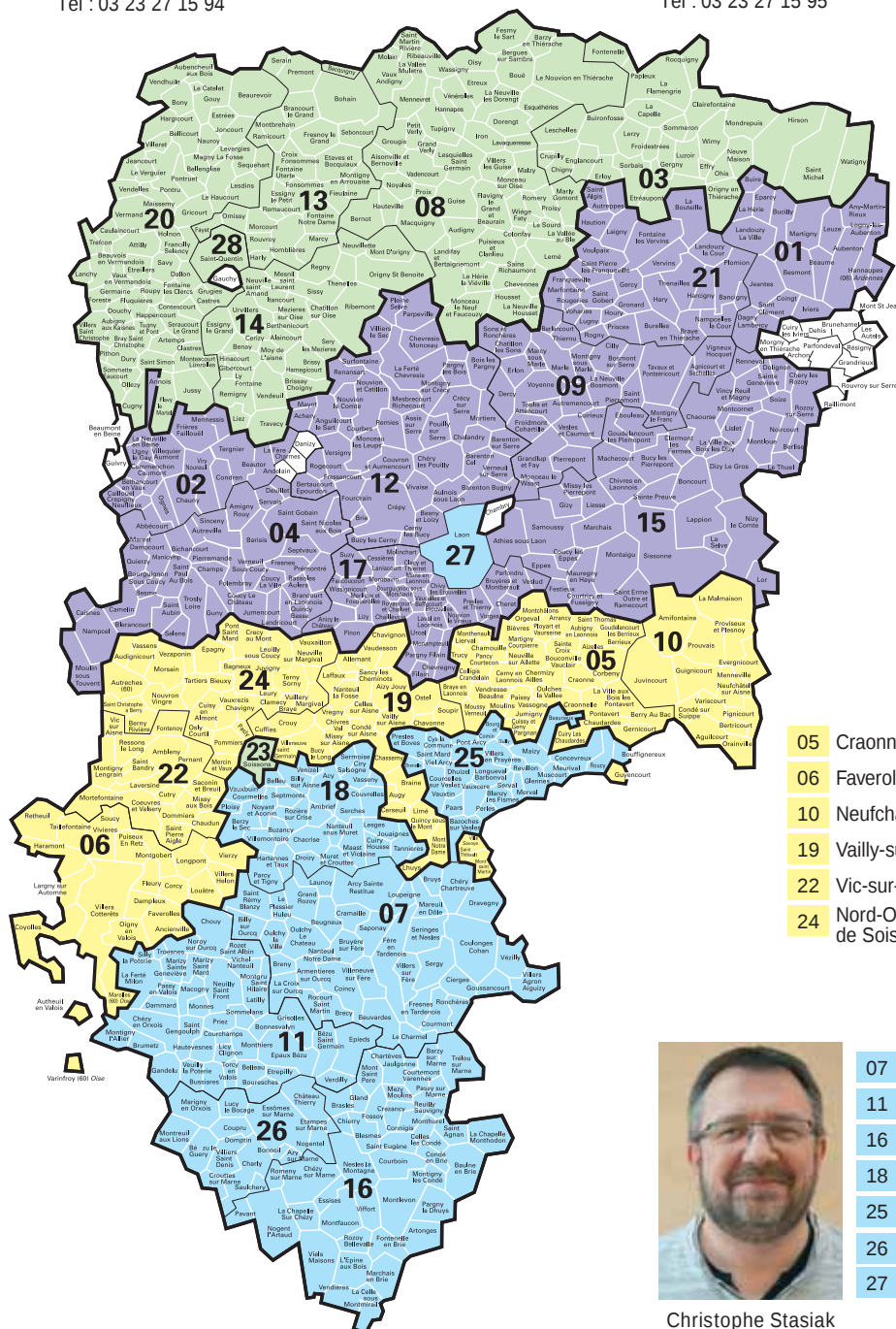
Emmanuel Beaudouin
Tél : 03 23 27 15 94

- 03 La Capelle
- 08 Guise
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin
- 20 Vermandois
- 23 Soissons
- 28 Saint-Quentin



Armelle Fell
Tél : 03 23 27 15 95

- 01 Aubenton
- 02 Béthancourt-en-Vaux
- 04 Coucy-le-Château
- 09 Marle
- 12 Nord de Laon
- 15 Sissonne
- 17 Sud de Laon
- 21 Vervinois



- 05 Craonne
- 06 Faverolles
- 10 Neufchâtel
- 19 Vailly-sur-Aisne
- 22 Vic-sur-Aisne
- 24 Nord-Ouest de Soissons



Raphaël Carton
Tél : 03 23 27 15 89



Christophe Stasiak
Tél : 03 23 27 15 91

- 07 Fère-en-Tardenois
- 11 Neuilly-saint-Front
- 16 Sud de l'Aisne
- 18 Vallée de la Crise
- 25 Vallée de la Vesle
- 26 Vallée de la Marne
- 27 Laon

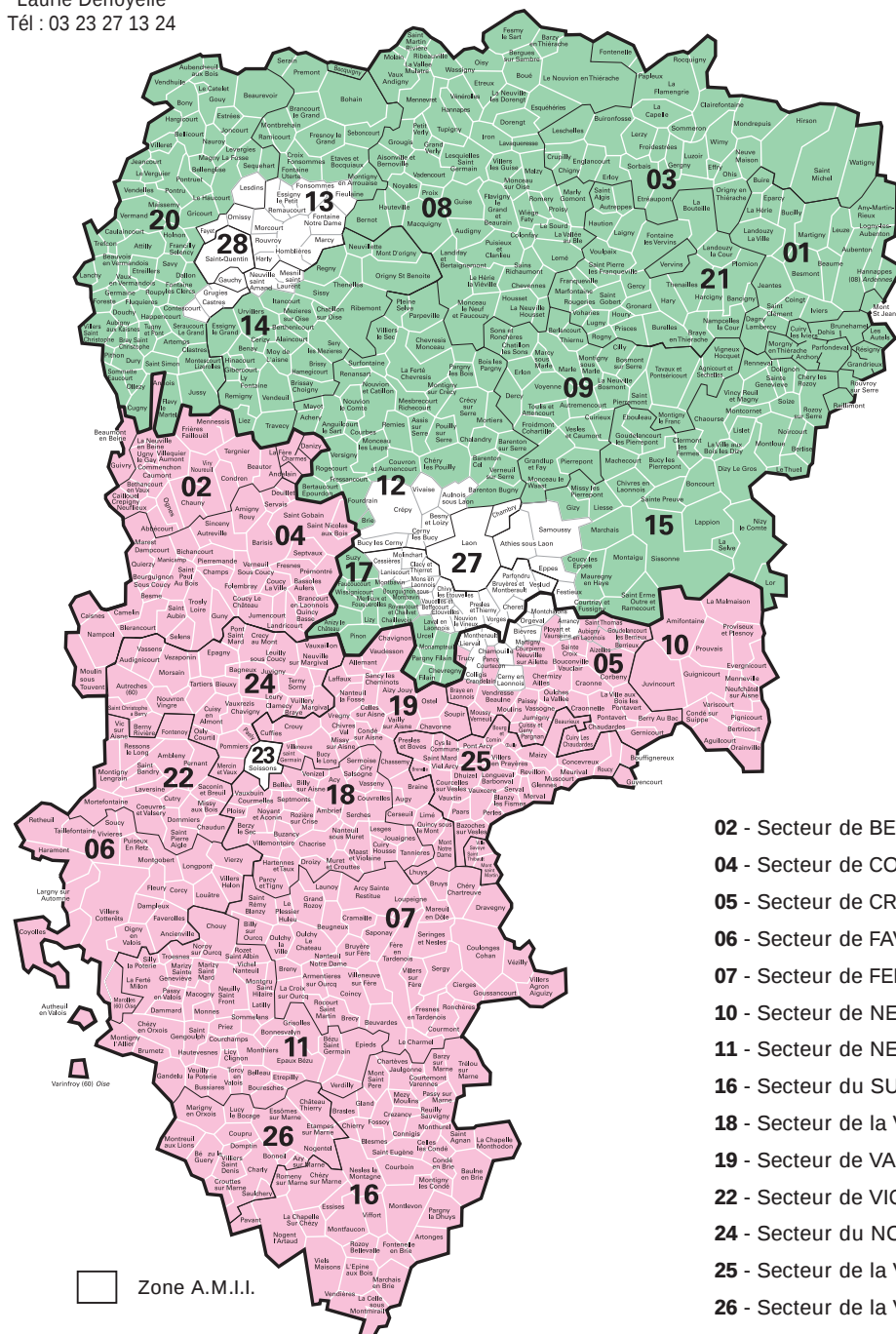
Communications électroniques

Lot N° 1



Laurie Denoyelle
Tél : 03 23 27 13 24

- 01 - Secteur d'AUBENTON
- 03 - Secteur de LA CAPELLE
- 08 - Secteur de GUISE
- 09 - Secteur de MARLE
- 12 - Secteur du NORD de LAON
- 13 - Secteur du NORD-EST de SAINT-QUENTIN
- 13 - Secteur du NORD-EST de SAINT-QUENTIN
- 14 - Secteur du SUD-EST de SAINT-QUENTIN
- 15 - Secteur SISSONNE
- 17 - Secteur du SUD de LAON
- 20 - Secteur du VERMANDOIS
- 21 - Secteur du VERVINOIS



Lot N° 2



Gaétan SANDT
Tél : 03 23 27 13 23

- 02 - Secteur de BETHANCOURT-EN-VAUX
- 04 - Secteur de COUCY-LE-CHATEAU
- 05 - Secteur de CRAONNE
- 06 - Secteur de FAVEROLLES
- 07 - Secteur de FERE-EN-TARDENOIS
- 10 - Secteur de NEUFCHATEL
- 11 - Secteur de NEUILLY-SAINT-FRONT
- 16 - Secteur du SUD de L' AISNE
- 18 - Secteur de la VALLÉE de la CRISE
- 19 - Secteur de VAILLY-SUR-AISNE
- 22 - Secteur de VIC-SUR-AISNE
- 24 - Secteur du NORD-OUEST de SOISSONS
- 25 - Secteur de la VALLÉE de VESLE
- 26 - Secteur de la VALLÉE de la MARNE

Les techniciens

Recharger son véhicule électrique

Dans le cadre du Programme d'Investissement Avenir et des collectivités locales volontaires, le projet DIRVE 02 porté par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (l'USEDA), s'est fixé comme objectif l'implantation de 140 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides dans 93 communes du département de l'Aisne.

COMMENT UTILISER LES BORNES DE RECHARGE ?

ÉTAPE 1

-  S'identifier :
- Avec le badge (*disponible sur www.freshmile.com*)
 - ou
 - Avec l'application mobile Freshmile Charge
 - ou
 - En allant sur le lien xfm.fr
 - ou
 - En scannant le QR Code sur la borne

-  Ouvrir la trappe : Sélectionner la trappe et choisir la prise

-  Se brancher :
- Se brancher
 - Refermer la trappe

 TEMPS DE CHARGE
30 minutes de charge = 50 km d'autonomie*

ÉTAPE 2

-  Arrêter la charge : Mettre fin à la charge grâce au smartphone ou au badge

-  Ouvrir la trappe

-  Se débrancher et refermer

LE PAIEMENT

- Non abonné : Paiement à l'acte grâce au paiement mobile (procédure indiquée sur la borne)
- Abonné : Paiement avec le badge à créditer sur <https://mon.freshmile.com>



Opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat, confiés à l'ADEME

Numéro d'assistance : 03 10 00 23 23 (7j/7 de 7h00 à 22h00)

dirve 02

* Cela varie selon le modèle de la voiture



Avec vous,
en réseau

L'USEDA et GRDF s'associent pour accompagner vos projets énergétiques performants

Le saviez-vous ?

À travers une Convention de Partenariat signée le 04 décembre 2013, GRDF et l'USEDA se sont donné pour ambition de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Transition Énergétique en :

- **Facilitant** l'accès au gaz naturel et le raccordement au réseau des installations à convertir (patrimoine immobilier existant ou projets de constructions neuves),
- **Développant** conjointement la promotion de solutions thermiques innovantes et durablement performantes associant gaz naturel et énergies renouvelables.

Comment ?

- En accompagnant dans leurs projets énergétiques les Collectivités de L'Aisne ayant transféré leur pouvoir concédant gaz à l'USEDA de la phase d'étude à la phase de réalisation par :
 - o L'information sur le panel des solutions gaz naturel innovantes et durablement performantes
 - o La réalisation de **pré-diagnostic**
 - o La prise en charge financière des pré-études décisionnelles et des études détaillées de réalisation (pour les solutions gaz innovantes)
 - o L'apport d'aides financières aux travaux relatifs à l'installation de matériels performants (jusqu'à 6.000 € par solution).

Quelques exemples de solutions « éligibles » à ces aides :

La chaudière à condensation, la chaudière à condensation couplée à une production d'eau chaude sanitaire solaire thermique, l'aérotherme ou « roof top », la pompe à chaleur gaz à absorption.



Pour bénéficier de l'accompagnement de tous vos projets énergétiques, n'hésitez pas à contacter votre correspondant USED A ou votre Délégué Territorial GRDF :

Didier Delobel :

03.23.06.42.32 & 06.66.92.29.10 & didier.delobel@grdf.fr

Et pour toutes informations sur : le raccordement au réseau gaz naturel, les usages, les solutions techniques, les autres aides au financement, ... :

09 69 36 35 34

Libres propos

Newsletter

L'USEDA vous envoie, depuis cet été, une lettre d'information électronique (Newsletter) à chaque début de mois, pour vous tenir informé de l'actualité en cours.

Si votre adresse mail a changé merci de nous la renvoyer à contact@useda.fr



Carnet

Aurore BREFORT ne fait plus partie de nos services.



Elle est remplacée par

Laurie DENOYELLE

en tant que chargée
de secteurs au service
communications
électroniques.



Délibérations du Comité et du Bureau Syndical

Bureau Syndical du 6 juin 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de COMMENCHON.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de GRISOLLES.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de SELENS.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de TROSLY LOIRE.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CHAMPS.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de MONCEAU LES LEUPS.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de GUGNY.
- ✓ **Délibération 8 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de la CHAMPAGNE PICARDE.
- ✓ **Délibération 9 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes du PAYS DE SERRE.
- ✓ **Délibération 10 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de la THIÉRACHE DU CENTRE.
- ✓ **Délibération 11 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes du VAL DE L' AISNE.
- ✓ **Délibération 12 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de la VALLÉE DE L' AISNE.
- ✓ **Délibération 13 :**
Autorisation donnée au Président pour solliciter un financement auprès du FREME pour la mise en place de la chaufferie bois de Sissonne.
- ✓ **Délibération 14 :**
Autorisation donnée au Président pour solliciter un financement auprès du FREME pour la mise en place de la chaufferie bois de TUIGNY.
- ✓ **Délibération 15 :**
Programme complémentaire n°6 REN 2016 Eclairage public -Eradication Ballons fluores-

cents.

- ✓ **Délibération 16 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention de partenariat entre FRESHMILE et l'USEDA pour faciliter la recharge et le paiement sur les bornes de recharges pour véhicules électriques.

Bureau Syndical du 30 juin 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention entre la SICAE, AISNE THD et l'USEDA relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer un contrat entre ARTÉRIA et l'USEDA relatif à la mise à disposition de fibres optiques sur le réseau public de transport d'électricité.
- ✓ **Délibération 3 :**
Programme complémentaire n°7 REN 2016 Eclairage public - Eradication Ballons fluorescents.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de BLÉRANCOURT.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de LATILLY.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de LEULLY SOUS COUCY.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CONDREN.
- ✓ **Délibération 8 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de SAINT AUBIN.
- ✓ **Délibération 9 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de PONT ST MARD.
- ✓ **Délibération 10 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de TERGNIER.

Comité Syndical du 30 juin 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Décision modificative n°1 Budget principal.
- ✓ **Délibération 2 :**
Décision modificative n°1 Budget Communications électroniques.
- ✓ **Délibération 3 :**
Annulation de titres et admission en non-valeur.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour

signer un emprunt pour le déploiement du très haut débit.

- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer un appel d'offres pour le contrôle technique éclairage public et signalisation lumineuse.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer un appel d'offres relatif à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel.
- ✓ **Délibération 7 :**
Point sur les compétences optionnelles à l'USEDA.
- ✓ **Délibération 8 :**
Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°27 avec ENEDIS suite à l'adhésion de VILLERS-COTTERÊTS à l'USEDA.
- ✓ **Délibération 9 :**
Adhésion de la Communauté de Communes du TARDENOIS.

Bureau Syndical du 13 juillet 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune d'ACHERY.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de LA FERTE MILON.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de Communes d'OULCHY LE CHATEAU.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de Communes de la VALLEE DE L' AISNE.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour une convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de Communes du TARDENOIS.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une proposition de services relative à la mise.

Bureau Syndical du 17 août 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une convention de partenariat pour les véhicules électriques entre l'USEDA et ENEDIS (accord d'utilisation du réseau DIRVE 02).
- ✓ **Délibération 2 :**
Approbation des conditions générales d'utilisation du service de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (DIRVE02) développé par l'USEDA.
- ✓ **Délibération 3 :**
Programme complémentaire N°8 éradications ballons fluorescents 2016.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes du CHEMIN DES DAMES.

- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de CONDE EN BRIE.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de FOLEMBRAY (annule et remplace la délibération prise lors du BS du 06-06-2016).
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CAILLOUËL CREPIGNY.

Bureau Syndical du 31 août 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°1 – convention de partenariat expérimentale et non exclusive pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de CAILLOUËL CREPIGNY et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de FOLEMBRAY et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune (annule et remplace délibération numéro 11 du BS du 06.06.2016).
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de Communes de CONDÉ EN BRIE et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la Communauté de communes DU CHEMIN DES DAMES et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.
- ✓ **Délibération 6 :**
Programme complémentaire N°8 REN 2016.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer une convention de partenariat véhicules électriques entre l'USEDA et ENEDIS. Accord d'utilisation du réseau DIRVE 02.
- ✓ **Délibération 8 :**
Approbation des conditions générales d'utilisation du service de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (DIRVE02) développé par l'union de secteurs d'énergies du département de l'Aisne (USEDA).
- ✓ **Délibération 9 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de NEUILLY SAINT FRONT et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.
- ✓ **Délibération 10 :**
Autorisation donnée au Président pour signer la convention financière entre la commune de SAINT AUBIN et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune (annule et remplace délib n°8 BS 30 06 2016).

Bureau Syndical du 28 septembre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée à Mr le président pour signer un contrat entre l'USEDA et ARTERIA relatif à la mise à disposition de fibres optiques noires non activées sur le réseau public de transport d'électricité.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de LANDRICOURT.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de COUCY LA VILLE.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de SILLY LA POTERIE.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune d'ANCIENVILLE.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CHOUY.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de NOROY SUR OURCQ.
- ✓ **Délibération 8 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de TROESNES.
- ✓ **Délibération 9 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de CHARLY SUR MARNE.
- ✓ **Délibération 10 :**
Programme complémentaire n°9 REN 2016 Eradication Ballons fluorescents.

Bureau Syndical du 6 octobre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de BOURGUIGNON SOUS COUCY.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de ST SIMON.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes de CHATEAU THIERRY.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de VILLEQUIER AUMONT.

Comité Syndical du 6 octobre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Décision modificative budget principal.
- ✓ **Délibération 2 :**
Décision modificative budget communication électronique.
- ✓ **Délibération 3 :**
Amortissement des immobilisations.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée à Mr le Président pour signer 2 conventions FSN - USED A ET CAISSE DES DEPOTS.
- ✓ **Délibération 5 :**
Compétences Optionnelles (point).
- ✓ **Délibération 6 :**
Délibération portant sur modifications des conditions de mise en place de liaison par satellite pour le déploiement du haut débit pour les sites isolés dans le cadre de la compétence communications électroniques. (Délibération complémentaire à la délibération du CS du 31 mars 2016 et celle du CS du 26 sept 2014).
- ✓ **Délibération 7 :**
Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle des concessions gaz au titre de l'année 2015.
- ✓ **Délibération 8 :**
Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle de la concession Enedis (ex ERDF) au titre de l'année 2015.
- ✓ **Délibération 9 :**
Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle de la concession d'AISNE THD au titre de l'année 2015.
- ✓ **Délibération 10 :**
Autorisation donnée à Mr le président pour signer un avenant de transfert marche fibre optique 2015-2018 lot 1 société Inéo Nord Picardie.
- ✓ **Délibération 11 :**
Annulation de titre.

Bureau Syndical du 20 octobre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune d'AMIGNY ROUY.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de VERNEUIL SOUS COUCY.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de JUMENCOURT.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CAMELIN.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la communauté de communes des TROIS RIVIERES.

Bureau Syndical du 4 novembre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer

- convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de LIEZ.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer un avenant à la convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de FOLEMBRAY (modification du planning de versement de la contribution de la commune pour le déploiement du très haut débit).
 - ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer la convention financière pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la commune de BESME.
 - ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n° 2 à la convention financière entre la Communauté de communes de VILLERS COTTERÊTS FORÊT DE RETZ. et l'USEDA pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la communauté de communes (modification de l'échancier du versement de la contribution de la communauté de communes).

Bureau Syndical du 30 novembre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune d'ANIZY LE CHÂTEAU.
- ✓ **Délibération 2 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de CAUMONT.
- ✓ **Délibération 3 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de MONTIGNY L'ALLIER.
- ✓ **Délibération 4 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de PINON.
- ✓ **Délibération 5 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de ST PAUL AUX BOIS.
- ✓ **Délibération 6 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de TROESNES.
- ✓ **Délibération 7 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la commune de VAUXAILLON.
- ✓ **Délibération 8 :**
Autorisation donnée au Président pour signer convention financière pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de CHARLY.
- ✓ **Délibération 9 :**
Programme complémentaire n°10 REN 2016 Rénovation Eclairage Public (éradication ballons fluorescents).
- ✓ **Délibération 10 :**
Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°2 à la convention financière pour le déploiement du très haut débit avec la Communauté de communes de

VILLERS COTTERÊTS FORÊT DE RETZ.

- ✓ **Délibération 11 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et la SEDA dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux BT, d'éclairage public et France Telecom à BOHAIN EN VERMANDOIS (Quartier les Friches Rodier-Vatin et partie rues Elysée Alavoine, Marcel Dubourg et Léon Erst).
- ✓ **Délibération 12 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et le Conseil départemental dans le cadre de travaux de rénovation d'éclairage public consécutif à la création d'un giratoire en la RD 1029 et la RD 1043 à LA CAPELLE.
- ✓ **Délibération 13 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise pour la mise en place de fourreaux de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de fibre optique Zone de l'Epinette (2ème tranche) à URVILLERS.
- ✓ **Délibération 14 :**
Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise relative à la réalisation des travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication Zone de l'Epinette (2ème tranche) à URVILLERS (suite).

Comité Syndical du 30 novembre 2016

- ✓ **Délibération 1 :**
Budget primitif principal 2017
- ✓ **Délibération 2 :**
Budget communications électroniques 2017
- ✓ **Délibération 3 :**
Budget énergie 2017 (chaufferies et bornes recharges véhicules électriques)
- ✓ **Délibération 4 :**
Annulation de titre
- ✓ **Délibération 5 :**
Décisions modificatives
- ✓ **Délibération 6 :**
Modification des règles d'amortissement
- ✓ **Délibération 7 :**
Programme EPE 2017 (extensions)
- ✓ **Délibération 8 :**
Programme EPC 2017 (mise en conformité)
- ✓ **Délibération 9 :**
Programme SILU 2017 (signalisation lumineuse)
- ✓ **Délibération 10 :**
Tarification des locations de fourreaux
- ✓ **Délibération 11 :**
Modification du régime indemnitaire
- ✓ **Délibération 12 :**
Election des délégués USED A qui siègeront à la CCSPL
- ✓ **Délibération 13 :**
Adhésion de la communauté de communes du TARDENOIS à l'USED A
- ✓ **Délibération 14 :**
Adhésion de la communauté de communes des TROIS RIVIÈRES à l'USED A

Les délégués

01	Aubenton: Pierre Didier	16	Sud de l'Aisne : Jean-Claude Bereaux - Jean-Claude Bohain
02	Béthancourt-en-Vaux : Jean-Pierre Liefhooghe - Jean Farez - René Pâris	17	Sud de Laon : José Gosset
03	La Capelle : Patrice Poulain - Jacques Jopek	18	Vallée de la Crise : Daniel Dumont
04	Coucy-le-Château : Jacques Brycove - Benoît Philipon	19	Vailly-sur-Aisne : Gérard Lainé - Henri Dumonet
05	Craonne : Dominique Chovet	20	Vermandois : Michel Bono - Marcel Leclerc
06	Faverolles : Alexandre de Montesquiou	21	Vervinois : Jean Vermue
07	Fère-en-Tardenois : Bernard Viet	22	Vic-sur-Aisne : Tristan Leroux
08	Guise : Patrick Dumon - Martine Bolenor	23	Soissons : Alain Louvet - Pascal Tordeux
09	Marle : Georges Carpentier	24	Nord-Ouest de Soissons : Patrick Dumaire
10	Neufchâtel : Alain Robert	25	Vallée de la Vesle : Francis Marlier
11	Neuilly-saint-Front : Béatrice Leveque	26	Vallée de la Marne : Elisabeth Clobourse - Christian Regal
12	Nord de Laon : Christophe Coulon	27	Laon : Yves Buffet - Sylvie Letot
13	Nord-Est de Saint-Quentin : Elie Boutroy - Bruno Leriche	28	Saint-Quentin : Sylvie Robert - Agnès Potel - Freddy Grzeziczak
14	Sud-Est de Saint-Quentin : Pascal Bon		Conseil Départemental : Pierre-Jean Verzelen - Thomas Dubebout Michel Collet - Jean-Luc Lanouilh
15	Sissonne : Michel Tellier - Claude Philippot		

Yves de MOLINER Directeur général

Direction générale des services

Responsable Yves de MOLINER

y.demoliner@useda.fr - 03.23.27.15.90

Assistante de direction Sylvie THOMAS

s.thomas@useda.fr - 03.23.27.15.85

Accueil Stéphanie DAUTREY

s.dautrety@useda.fr - 03.23.27.15.80

Communication - Informatique

Jessica BÔNE – Patrick BEFONDS
j.bone@useda.fr – p.befonds@useda.fr
03.23.27.13.22 – 03.23.27.15.87

Finances – Comptabilité

Aline GUIDEZ – Sophie STOURBE
a.guidez@useda.fr – s.stourbe@useda.fr
03.23.27.15.86 – 03.23.27.15.83

Groupement de commandes

Lydia FERRAZ
l.ferraz@useda.fr - 03.23.27.15.88

Déclaration d'intention de commencement de travaux

Christian COATTRIEUX
c.coattrieux@useda.fr - 03.23.27.15.93

Service énergie

Responsable Stéphane LAGUILLIEZ

s.laguilliez@useda.fr - 03.23.27.15.96

Chargés des secteurs Armelle FELL

a.fell@useda.fr - 03.23.27.15.95

Raphaël CARTON

r.carton@useda.fr - 03.23.27.15.89

Emmanuel BEAUDOUIN

e.beaudouin@useda.fr - 03.23.27.15.94

Christophe STASIAK

c.stasiak@useda.fr - 03.23.27.15.91

Secrétariat Anne AUBRY

a.aubry@useda.fr - 03.23.27.15.97

Stéphanie DAUTREY

s.dautrety@useda.fr - 03.23.27.15.80

Maintenance - Eclairage public

Fabien VERCAEMPT

f.vercaempt@useda.fr - 03.23.27.15.99

Service communications électroniques

Responsable Lucie MATHIEU

l.mathieu@useda.fr - 03.23.27.13.21

Référent montée en débit et FTTH Denis COLLET

d.collet@useda.fr - 03.23.27.13.20

Chargés des secteurs Laurie DENOYELLE

l.denoynelle@useda.fr - 03.23.27.13.24

Gaétan SANDT

g.sandt@useda.fr - 03.23.27.13.23

Secrétariat Stéphanie DAUTREY

s.dautrety@useda.fr - 03.23.27.15.80

Syndicat Mixte Ouvert

USEDA – ZAC Champ du Roy – Rue Turgot
CS 90666 – 02007 LAON CEDEX
Tél. 03 23 27 15 80 – Fax 03 23 27 15 81
Courriel : contact@useda.fr
Site Internet : <http://www.useda.fr>



Les sites WEB
<http://www.useda.fr>
<http://www.raiso02.fr>

Site internet : <http://www.useda.fr>



Chermizy Ailles

*Pour obtenir des renseignements
généraux sur VOS TRAVAUX
n'hésitez pas,
composez le numéro :
03 23 27 15 80*

Cet éditorial est publié en vertu
de la loi d'orientation
n° 92.125 du 6 février 1992
relative à l'administration territoriale de la
République.

Directeur de la publication : Daniel DUMONT
Comité de rédaction : Yves de MOLINER - Jessica BONE
Conception, composition, photographies et maquette :
P. BEFONDS
Impression : COURRIER DE L' AISNE 119351/16
I.S.N. 1271-6316
Dépôt légal n° 950 - 4^{ème} Trimestre 2016

Syndicat Mixte Ouvert

ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON CEDEX

Tél. : 03 23 27 15 80 - Fax : 03 23 27 15 81 - Courriel : contact@useda.fr - Site internet : <http://www.useda.fr>